

République Démocratique du Congo



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT

ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt « UC-PIF »

PROJET PIFORES

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERÊTS

(Services de consultants)

AMI N°ZR-PIF-481173-CS-QCBS

Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de faciliter le marché de la Cuisson Propre dans le cadre du mécanisme FBR du PIFORES

N° d'identification du Projet : P178642

Date de publication : 07 mai 2025

Date de clôture : 27 mai 2025

Contexte et justification

Cette sollicitation des Manifestations d'Intérêts fait suite à l'avis général de Passation des Marchés de ce projet publié dans le Développement Business du 4 Septembre 2024.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un crédit et un don de la Banque mondiale à travers l'IDA et les Fonds ESMAP, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « **Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de faciliter le marché de la Cuisson Propre dans le cadre du mécanisme FBR du Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes** ».

L'objectif principal de la mission « est de renforcer les capacités des opérateurs locaux disposant de ressources techniques et économiques limitées, afin de favoriser leur participation au mécanisme FBR et leur permettre de proposer des solutions de Cuisson Propre éligibles. »

De manière spécifique, le **Consultant** s'attachera à atteindre les objectifs détaillés dans les Termes de référence joints au présent avis ou disponibles à l'adresse ci-dessous :

N°76, Avenue de la Justice, Immeuble SKY VIEW 2, 6^{ème} Niveau à Kinshasa/Gombe/RDC.

L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) invite les personnes intéressées à présenter leurs Manifestation d'intérêts en vue de fournir les services décrits ci-dessus et doivent produire les informations sur leurs missions antérieures démontrant qu'ils ont la qualification et l'expérience pour les prestations susmentionnées.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du « Règlement de Passation des

Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », daté du 1^{er} Juillet 2016 révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et Septembre 2023, sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le Coût « SFQC » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence et aussi des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes d'ouverture de bureaux : de 9h00' à 15h30' (heures locales)

Les Manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 mai 2025.

Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF)

N°76, Avenue de la Justice, Immeuble SKY VIEW 2, 6^{ème} Niveau à Kinshasa/Gombe/RDC

Tél : (+243) 984323214

E-mail : ucpif.rdc.pm@gmail.com

Clément VANGU LUTETE

